

Sainte Luce, le 3 juin 2010  
Lettre recommandée avec AR

**Monsieur Christophe Cardet**  
Président de l'association de financement  
des Verts Pays de la Loire

### **Reversement d'élu – litige**

Monsieur,

Votre courrier du 28 février appelle les remarques suivantes :

1/ Le contrat dont vous me faite copie est l'application d'une règle interne du parti des Verts. C'est donc un contrat subséquent du contrat principal qu'est l'adhésion au parti des Verts. Mais je vous rappelle que c'est le CPR des Verts Pays de la Loire qui a pris l'initiative unilatérale de m'exclure des Verts en décembre 2009, sans même me proposer de m'entendre avant cette décision. Ce contrat fondamental étant rompu unilatéralement, les contrats subséquents tombent d'eux-mêmes : comment peut on à la fois exclure une personne et lui demander de respecter les règles internes ??? C'est la raison pour laquelle j'ai mis fin au reversement de fin décembre 2009.

2/ Durant les années 2007 et 2008, j'ai pris une disponibilité de mon emploi à l'ANPE et j'ai opté pour un statut d'élu-salarié. Autrement dit, mon indemnité d'élu prenait valeur de salaire. En conséquence, un reversement sur l'indemnité d'élu n'était plus exigible. C'est cette logique que l'actuel Président régional des Verts (Michel Narioo) a lui-même appliquée avec son mandat d'adjoint au Maire de La Roche/Yon pendant plusieurs années. Or, j'ai effectué les reversements pendant toute cette période, sans que personne ne me signale que cela ne correspondait pas aux règles en vigueur chez les Verts.

Je vous demande donc d'effectuer un reversement à mon profit, correspondant à ces deux années où vous avez perçu indûment une somme de 8137 € (note).

Salutations.

Patrick COTREL

Note : statut d'élu salarié de février 2007 à décembre 2008 ;  
Reversements 2007 :  $348 \times 11 = 3828 \text{ €}$   
Reversements 2008 :  $359,13 \times 12 = 4309 \text{ €}$   

---

**Total : 8137 €**